

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : O.M.

Réf: 2060053TRAN10158



BAYER SAS
service homologation
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR
CP310
69337 LYON CEDEX 09
FRANCE

Paris, le

20 AOUT 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intran : 2060053 - NATIVO - n° 2090063

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation,
l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

Robert TESSIER

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2060053 Nom commercial : NATIVO

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2090063

Type commercial : Produit de référence
Composition : Trifloxystrobine 250 G/KG+Tébuconazole 500 G/KG

Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

Autorisation accordée pour le transfert de l'AMM (Autorisation de mise sur le marché) de la préparation de BAYER CROPSCIENCE S.A.S. vers BAYER S.A.S.

Dénominations commerciales

NATIVO, MINEDOR

Firme détentrice

BAYER S.A.S.

Ancienne firme :
BAYER CROPSCIENCE S.A.S.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation,
l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux



Robert TESSIER

20 AOUT 2010